

Le 04 avril 2008 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique DECAUDIN, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame VENARD Catherine excusée représentée par Monsieur DECAUDIN Dominique, de Monsieur WOLFF Jean-Christophe excusé représenté par Madame LECLERE Sylviane et Monsieur GRANDEMANGE Julien.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé sans observation.

Monsieur LEGRAND Philippe est nommé secrétaire de séance.

- **DEL. 2008/38 : BUGDET PRIMITIF M14**

Le budget primitif M14 pour l'année 2008,

- Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 745 444 €
- Equilibré en dépenses et en recettes d'investissement à 803 122 €

est voté à l'unanimité des membres présents

- **DEL. 2008/39 : BUGDET PRIMITIF M49**

Le budget primitif M49 pour l'année 2008,

- Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 52 448 €
- Equilibré en dépenses et en recettes d'investissement à 104 426 €

est voté à l'unanimité

- **Dél. 2008/40 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2123-20 et suivants relatif aux indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut-être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne doit pas être dépassé,

Considérant que seuls les adjoints munis de délégation se verront attribuer une indemnité de fonction,

Considérant que la commune compte actuellement une population municipale totale de 1378 habitants, il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles applicables pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour, 4 voix contre, 1 blanc et 1 abstention

Décide :

- De fixer comme suit à compter du 21 mars 2008, les indemnités de fonctions des élus :
 1. l'indemnité du maire, Monsieur Dominique DECAUDIN à 100%, du montant de référence, soit 1608,74 € (valeur au 1^{er} mars 2008)
 2. les indemnités des adjoints aux pourcentages suivants, du montant de référence :
 - 1^{er} adjoint, Madame Francine GIRARD : 130% soit 802,50 € (valeur au 1^{er} mars 2008)
 - 2^{ème} adjoint, Monsieur Laurent KRIF : 90% soit 555,58 € (valeur au 1^{er} mars 2008)

2008) - 3^{ème} adjoint, Madame Chantal LANTENOIS : 90% soit 555,58 € (valeur au 1^{er} mars
2008) - 4^{ème} adjoint, Monsieur Philippe LEGRAND : 90% soit 555,58 € (valeur au 1^{er} mars
2008)

- De procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Monsieur le Maire reprecise à l'assemblée les domaines attribués à chaque adjoint

- Madame GIRARD a en charge l'organisation générale, la communication et l'environnement
- Monsieur KRIF s'occupe de l'urbanisme, de l'eau, des relations intercommunales et des finances
- Madame LANTENOIS intervient pour le péri scolaire, les affaires sociales et les associations
- Monsieur LEGRAND s'occupe de la voirie, des bâtiments et de la sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite changer le jour du Conseil Municipal et propose qu'il se tienne le lundi après avoir consulté les instances intercommunales.

Madame LECLERE évoque le problème des pigeons qui rentrent toujours dans l'église et ne peuvent pas ressortir. Peut-être faut-il poser un effaroucheur à pigeons ? Les ouvriers municipaux se rendront sur place pour y remédier dans l'immédiat.

Monsieur le Maire évoque la visite du bureau de poste faite par Messieurs KRIF et LEGRAND. Il s'avère qu'il y a de nombreux travaux à effectuer (isolation, toiture, porte). Monsieur le Maire va rencontrer Madame DUBOIS, receveur de la poste de Cormicy qui souhaite louer le logement libéré par l'administration au 31 juillet. Le Conseil après discussion décide de lui proposer un bail si elle reste titulaire du poste pour la durée de sa nomination, le loyer est fixé à 300 €/mois.

Monsieur le Maire aborde la question du pôle maternel et donne la parole à Monsieur LAUDY afin qu'il fasse un compte rendu de la visite du chantier. Monsieur LAUDY explique que c'est un beau projet.

Monsieur MOTTO, l'architecte se propose de réunir les différents corps de métier afin de fixer la fin des travaux. En ce qui concerne le chauffage, il faut réfléchir à la solution de la chaudière à bois. Il serait souhaitable de rencontrer Monsieur HUBERLANT pour étudier l'approvisionnement de plaquettes et savoir comment cela se passe pour les cendres. Les premières estimations prouvent que les frais de fonctionnement seraient beaucoup moins onéreux qu'une chaudière au fioul. Monsieur COLLIN signale qu'il a vu sur internet qu'il existait des organismes qui subventionnent les chaudières à bois. Monsieur le Maire propose la mise en place d'un filtre CO2 pour les fumées trop toxiques avec le bois.

Il faut demander lors de la prochaine réunion de chantier de bien positionner les passerelles sécuritaires.

Madame LECLERE Sylviane demande ce qui va se passer avec le contrat temps libre car si l'on ne reprend pas un animateur, on risque de perdre ce contrat.

Concernant les tickets restaurants, les tickets ont été augmentés en janvier 2008 de 3,05 € à 3,11 € mais Monsieur le Maire propose de les passer à 3,50 € ou 4,00 €, Madame LECLERE demandent s'il faut vraiment les augmenter car cela coûte cher. Aucune décision n'est prise, le sujet est à revoir lors d'un prochain conseil.

Monsieur LAUDY fait le rapport de la réunion de la MAPA. Il y a eu une augmentation du nombre de lits, de 23 on est passé à 43 lits. Il y a 89 personnes en attente. L'Assemblée Générale aura lieu le 31 mai 2008. Monsieur KARIGER ne se représentera plus au Conseil d'Administration.

Monsieur KRIF présente à l'assemblée un droit de préemption concernant un terrain de 1500m², il s'agit d'une proposition intéressante car le prix est bas (110 000 €). La question est à débattre au prochain conseil.